

COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE
15 SEPTEMBRE 2016

Suite à ses agissements à l'occasion de la participation à l'épreuve Télégramme Tresco Trophée 2016, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur Mickaël ROUÉ

La Commission Nationale de Discipline réunie le 15 septembre 2016 a décidé :

1°) Monsieur Mickaël ROUÉ est sanctionné d'une interdiction de compétition pendant une durée de huit mois, à compter du 22 septembre 2016.